

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-CE160

présenté par

M. Peu, rapporteur, M. Brugerolles, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,  
 Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau,  
 Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	400 000 000
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	400 000 000	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
<b>TOTAUX</b>	400 000 000	400 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Au Congrès HLM de 2023, la promesse a été faite d'abonder le budget du FNAP d'1,2 milliards d'euros sur 3 ans pour accélérer la rénovation énergétique du parc HLM. En réalité, les

investissements ont été moindres, et le FNAP est dans une situation de financement critique. Cet amendement demande à ce que l'investissement annuel de l'Etat dans le FNAP progresse de façon à permettre la rénovation HLM à la hauteur des engagements pris.

Nous proposons en conséquence de diminuer de 400 millions d'euros en crédits de paiement et en autorisations d'engagement les crédits de l'action 01 "aides personnelles" du programme 109 "Aide à l'accès au logement" pour abonder du même montant ceux de l'action 01 "Construction locative et amélioration du parc" du programme 135 "Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat. Nous invitons le gouvernement à lever le gage pour garantir les moyens de l'aide au logement, que nous ne souhaitons évidemment pas réduire.